

## ASSEMBLEE DE CORSE

---

### DELIBERATION N° 95/80 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT ADOPTION D'UNE MOTION RELATIVE AUX SUITES DE L'INCENDIE DU GYMNASE DU FINOSELLO

---

SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 1995

REÇU

13. SEP. 1995

PREFECTURE DE CORSE

L'An mil neuf cent quatre vingt quinze, et le onze septembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Paul de ROCCA SERRA.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Jean-Louis ALBERTINI, François ALFONSI, Nicolas ALFONSI, Pascal ARRIGHI, Jean-Marc BALESÌ, Dominique BUCCHINI, Pierre-Jean CASTA, Joseph-Antoine CHIARELLI, Jean-Charles COLONNA, Paul COMBETTE, Jules-Laurent FERRANDI, Jacques FIESCHI, Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Ours Ange-Pierre GRIMALDI, Jean JALPI, Jean-Baptiste LANTIERI, Norbert LAREDO, Félix LUCIANI, Paul-Antoine LUCIANI, Pierre-Jean LUCIANI, Toussaint LUCIANI, Antoine-Louis LUISI, Marie-Paule MANCINI-NERI, François MOSCONI, Paul PERFETTINI, Pierre-Timothée PIERI, Paul-Donat POLI, Paul QUASTANA, Simon-Jean RAFFALLI, Jean-Paul de ROCCA SERRA, Paul SCARBONCHI, Joseph SISTI, Michel VALENTINI, Marie-Jeanne VIDAILLET-PERETTI

#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR:**

M. Henri ANTONA à M. Jean-Marc BALESÌ  
M. Vincent AVOGARI de GENTILI à M. François MOSCONI  
M. Eugène BERTUCCI à M. Paul-Donat POLI  
M. Edouard CUTTOLI à M. Pierre-Timothée PIERI  
M. Antoine GAMBINI à M. Simon-Jean RAFFALLI  
M. Emile MOCCHI à M. Jean JALPI  
M. Jules-Paul NATALI à Mme Marie-Paule MANCINI-NERI  
M. Pierre POGGIOLI à M. Joseph SISTI

**Considérant** que le "G.F.C.A gymnastique" fait partie des 15 meilleurs clubs nationaux de cette discipline puisqu'il s'est classé 4ème au championnat de France par équipe et qu'il compte parmi ses sociétaires deux gymnastes pré-sélectionnés pour les jeux olympiques de SIDNEY,

**Considérant** qu'il serait catastrophique pour le club d'interrompre les entraînements en vue de la finale du championnat de France prévue les 27 et 28 Octobre prochains,

**Considérant** le rôle social de ce club, comme son rayonnement sportif qui l'a fait classer par notre collectivité comme le meilleur club de corse et le meilleur espoir de corse,

**Considérant** qu'il y a urgence,

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

REÇU LE  
13. SEP. 1995  
PREFECTURE DE CORSE

**DECIDE DE PARTICIPER** avec les collectivités concernées à la recherche d'une solution de transition dans l'attente de la reconstruction du gymnase.

**DONNE** un avis favorable de principe à l'attribution à la commune d'AJACCIO, d'une avance exceptionnelle d'un million de francs pour le rachat du matériel en attendant le remboursement par les assurances.

**ARTICLE 2 :**

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

Ajaccio, le 11 septembre 1995

Pour ampliation,

L'Administrateur Général des Assemblées,

Le Président de l'Assemblée de Corse,



José COLOMBANI

Dr Jean-Paul de ROCCA SERRA